



C'est la rentrée

aussi pour le service PSE de l'UCLouvain

Madame, Monsieur, Chers parents,

À l'occasion de cette rentrée scolaire, nous souhaitons vous présenter le Service de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) qui accompagne l'établissement scolaire de votre enfant, et vous rappeler ses principales missions.

Notre équipe est composée de médecins, d'infirmiers-ères et d'administratives. En collaboration avec l'école, les familles et les professionnels de santé, nous veillons à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes tout au long de leur scolarité.

Nos missions

Nos missions sont définies par le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités.

Elles s'articulent principalement autour de quatre axes :

- les bilans de santé et le suivi médical préventif ;
- les actions de promotion de la santé menées avec les établissements scolaires ;
- la prévention et le suivi des maladies transmissibles ;
- le recueil de données de santé, dans le respect des règles de confidentialité.

Les bilans de santé

Les bilans de santé ont une visée préventive. Ils permettent notamment de dépister d'éventuels problèmes de santé, physiques ou psychologiques.

Ils offrent également à l'enfant ou au jeune un espace d'écoute et de dialogue confidentiel où il peut aborder des questions concernant sa santé, son développement et son bien-être.

Le bilan comprend généralement deux parties :

- les tests biométriques réalisés par l'infirmier-ère : mesure du poids et de la taille, test de la vue et test auditif ;
- la consultation médicale.

Quand ont lieu les bilans ?

- 1re maternelle ;
- 3e maternelle ;
- 2e primaire ;
- 4e primaire : dépistage de la vue uniquement ;
- 6e primaire ;

- 2e secondaire ;
- 4e secondaire ;
- Une année sur deux dans l'enseignement spécialisé ;
- Au cours de l'année d'arrivée en Belgique pour les élèves primo-arrivants



Quel document remplir pour la visite médicale ?

Lorsqu'une visite médicale est prévue, un questionnaire médical, appelé anamnèse, adapté à l'âge de l'enfant ou du jeune est distribué en classe.

Ce document est strictement confidentiel. Une fois complété, il est placé sous enveloppe et consulté uniquement par l'infirmier-ère et le médecin.

L'anamnèse reprend les informations générales et médicales nécessaires pour adapter l'examen à la situation de votre enfant.

Si votre enfant a déjà effectué une visite médicale au Centre de Santé UCLouvain, vous pouvez simplement indiquer les changements survenus depuis le dernier examen.

En cas de changement d'école, nous vous demandons également de compléter une anamnèse récente. Le transfert du dossier depuis un autre service PSE peut en effet prendre un certain temps.



Vaccinations

Le SPSE participe également à la vaccination des élèves, notamment en 2e et 6e primaire ainsi qu'en 2e et 4e secondaire, selon les recommandations et le programme de vaccination en vigueur.

Selon les situations, les vaccinations peuvent être réalisées lors du bilan de santé, à l'école ou pendant une permanence au Centre de Santé UCLouvain.

Aucun vaccin n'est administré sans la demande et l'accord écrit des parents.

Nous vous demandons de nous transmettre une copie de la carte de vaccination ou des pages « vaccinations » du carnet de santé de votre enfant et de nous signaler les vaccins reçus depuis son dernier bilan.

Ces informations sont particulièrement importantes lorsqu'une vaccination est demandée au Centre de Santé UCLouvain.

Maladies transmissibles : quand prévenir l'école ou le SPSE ?

Certaines maladies contagieuses nécessitent des mesures particulières afin de protéger les autres élèves et la communauté scolaire. Il est donc important de prévenir rapidement l'école ou notre service lorsque votre enfant est concerné par l'une des maladies suivantes.

Urgences sanitaires

- Méningite bactérienne
- Diphtérie
- Poliomyélite

En cas de doute, contactez l'école ou notre équipe. Nous pourrions vous indiquer les mesures à prendre et accompagner l'établissement si des dispositions particulières sont nécessaires.

Autres maladies transmissibles à signaler

- Coqueluche
- Gale
- Gastro-entérite dans certaines formes graves
- Hépatite A
- Impétigo
- Oreillons
- Pédiculose (poux), en cas de situation épidémique ou récurrente significative
- Rougeole
- Rubéole
- Scarlatine
- Teigne du cuir chevelu
- Tuberculose
- Varicelle



En cas d'incident nucléaire, les autorités peuvent recommander la prise d'iode stable (iodure de potassium) afin de protéger la thyroïde contre l'iode radioactif.

Si les autorités demandent explicitement son administration pendant le temps scolaire, un comprimé d'iode pourra être donné aux enfants présents à l'école ou au Centre de Santé, conformément aux consignes des autorités compétentes.

Si vous vous opposez à l'administration d'iodure de potassium à votre enfant dans cette situation, merci d'en informer l'école par écrit.

Une question ? Nous sommes à votre disposition

Notre équipe reste disponible pour répondre à vos questions concernant les bilans de santé, la vaccination, les maladies transmissibles ou, plus largement, la santé et le bien-être de votre enfant à l'école.

Centre de Santé UCLouvain - Service de Promotion de la Santé à l'École

Clos Chapelle-aux-Champs, 30/28

1200 Woluwé saint Lambert

02/436.13.63

secretariat@pseuclouvain.be

Plus d'information sur notre site : www.pseuclouvain.be



L'équipe PSE vous souhaite une bonne rentrée